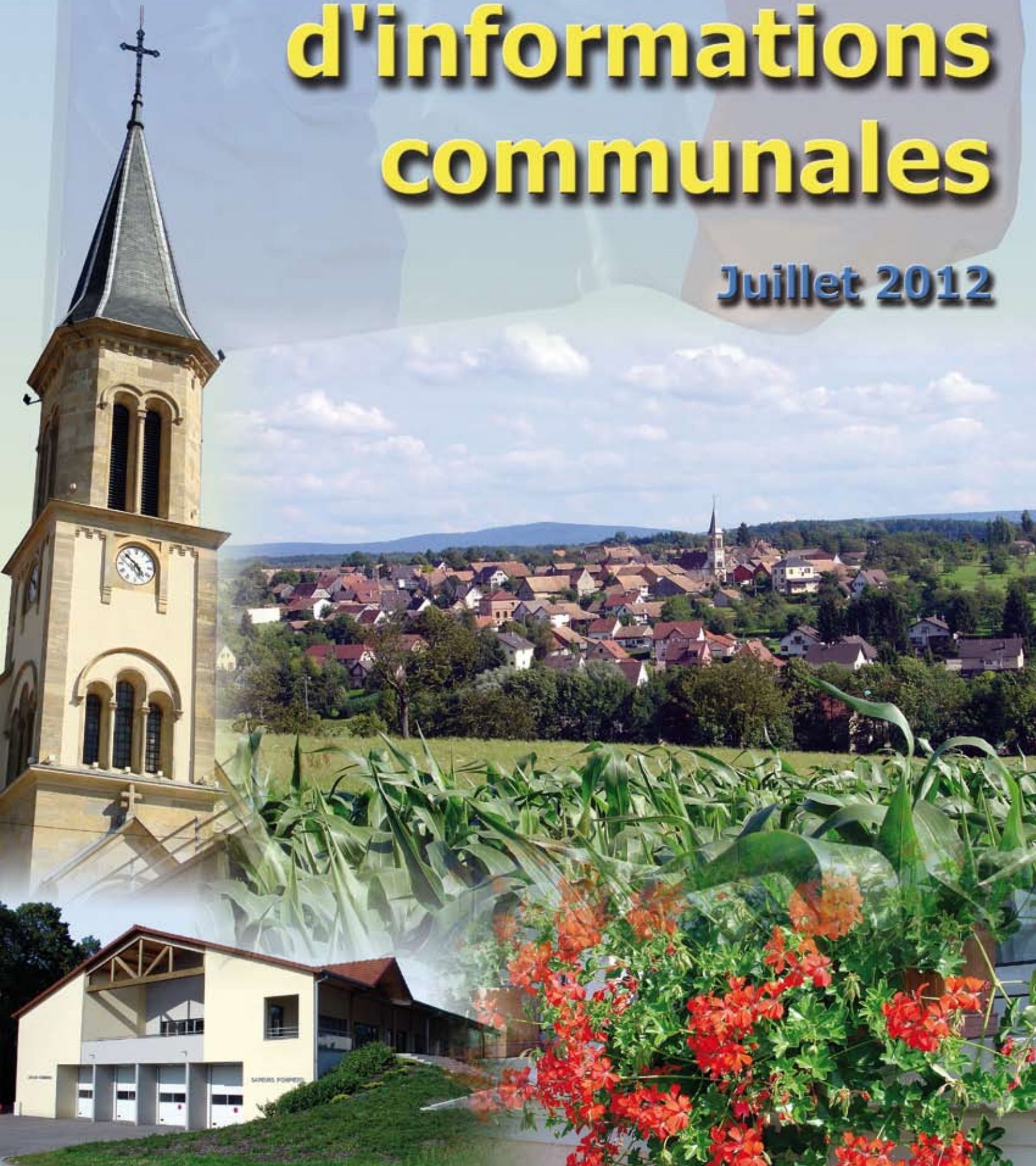


MUESPACH-LE-HAUT

**Bulletin
d'informations
communales**

Juillet 2012





Madame Marie Groeppelin a reçu la visite d'une délégation communale le 8 mai dernier, à l'occasion de son 85e anniversaire.

Pendant 31 ans, nombre de garçons et de filles sont passés par sa classe, à l'école de Knoeringue. L'heure des — très — grandes vacances a sonné pour Adrien BANK, puisqu'il a décidé de prendre sa retraite.



Lors de la réception du nouvel an, les personnalités et les personnes mises à l'honneur



M

Chères Muespachaises,
Chers Muespachois du haut,

Le dimanche 17 juin, à 20 heures précises, le verdict est tombé !

Dans le sillage des élections présidentielles, les Français ont accordé au parti socialiste la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, tous les leviers du pouvoir, l'exécutif et le législatif, sont entre les mains d'une seule famille politique. Comme elle détient déjà par ailleurs la presque totalité des régions (sauf L'Alsace), la majorité des conseils généraux et le plus grand nombre de villes de plus de 200 000 habitants, la gauche dispose de tous les moyens pour mettre en œuvre le programme qu'elle a défini et qui a été confirmé par une majorité de Français.

Le gouvernement dispose de tous les leviers pour agir en faveur de cette croissance tant espérée, pour sortir le pays de la crise. Il lui reste à les actionner avec rigueur dans les cinq prochaines années.

En ce début d'été capricieux, permettez-moi de vous faire le point sur les différents travaux communaux et intercommunaux qui sont en train de se faire dans notre commune.

Tout d'abord je tiens à réitérer mes excuses pour les gênes occasionnées lors de ces travaux, comme dirait l'expression « on ne peut pas faire d'omelettes sans casser des œufs ».

Les travaux communaux gérés et payés par la commune :

La rue Saint-Georges est sur le point d'être terminée, il reste un bout de trottoir et la reprise de la bande de roulement de la rue de la forge. Cette remise en état est venue se greffer sur le projet, suite à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du secteur.

La coordination entre les entreprises privées (TP3F et VIGELEC) et les services de l'état français (ERDF et TELECOM) a été plus que minable.

Le club-house des footballeurs est quasiment terminé, la grande famille des adeptes du ballon rond est placée dans des conditions idéales pour pratiquer leur sport favori. Aux dirigeants revient la lourde tâche de l'encadrement, surtout des jeunes, dans un environnement des meilleurs.

Cet investissement (terrain + vestiaire) très lourd et exceptionnel pour une commune de notre taille, jette les bases durables, enfin nous l'espérons tous, pour la pérennité d'une association qui fêtera ses 50 années d'existence l'année prochaine.

Les travaux intercommunaux payés par la communauté des communes (CCIG) gérés par la CCIG et la commune :

Je vous rappelle que les services afférents à l'eau potable, l'assainissement, les ordures ménagères, le service jeunesse, le taxi pour les anciens, etc... sont gérés à par-

Le mot du maire

tir des bureaux de la CCIG à Waldighoffen.

Dans chaque domaine vous trouverez le personnel spécialisé affecté aux services mentionnés ci-dessus.

Si néanmoins, vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie, M. SORROLDONI, le secrétaire de mairie, se fera un plaisir de vous aiguiller vers la bonne personne de la CCIG.

Le réservoir de 500 m³, après quelques problèmes techniques, sera opérationnel dans quelques semaines. Ainsi, l'ancien qui date de 1955, pourra être rénové intérieurement et Muespach-le-Haut sera paré pour le futur, avec une eau provenant en grande partie de nos sources du Willerhof.

Les travaux d'assainissement ont bien démarré dans notre commune, incommodant certains services, comme le ramassage scolaire. Nous ne le faisons pas exprès et vous demandons un peu de compréhension. Quand rien ne se passe, il se dit « ils dorment » et quand ils travaillent, les mêmes disent « ils nous embêtent. »

Un tuyau collecteur d'eaux usées sera — est en train — posé des terrains de tennis jusqu'en haut de la rue Charles de Gaulle en passant par la rue de Delle. Au passage, la rue du tilleul sera branchée dessus. C'est sur ce tuyau que devront-êtré branchées les fosses septiques déconnectées. C'est la raison pour laquelle, en accord avec les services techniques de la CCIG, la commune et l'entreprise, chaque maison se verra poser un regard. Celui-ci sera placé sur le domaine privé, là où cela est possible. La déconnexion des fosses vous sera communiquée à temps, dans le cadre de réunions de quartiers, comme il y en a déjà eu. Attention : chaque branchement est différent, méfiez-vous des on-dit, ce qui se fait dans une rue n'est pas forcément transposable à une autre. Mais en dialoguant, une solution acceptable sera trouvée pour tout le monde.

Des travaux similaires auront lieu à partir du pont de la rue de Bâle vers la rue du vignoble et de la diligence, travaux qui devront débuter avant la fin de l'année et qui ont déjà été attribués.

Là aussi, nous ferons à temps un communiqué aux riverains concernés.

Tous ces travaux sont nécessaires pour pouvoir amener le plus grand volume d'eaux usées à notre station d'épuration (STEP) qui se trouve comme chacun le sait à Grentzingen.

D'ailleurs, je vous invite dès à présent à venir à la journée « portes ouvertes » qui aura lieu le samedi 29 septembre 2012.

Les feux rouges à Muespach, Roppentzwiller et bientôt à Waldighoffen sont tous liés à ces travaux d'assainissement.

Patience et bonne conscience, nous devons respecter la loi de l'environnement et faisons travailler de nombreuses entreprises locales de travaux publics qui, sans ces travaux, ne seraient pas à l'aise du point de vue carnet de commande.

N'oubliez pas l'enquête publique du futur PLU qui devrait avoir lieu début novembre, les doléances pourront-êtré reçues par courrier ou directement mentionnées dans le livre du commissaire-enquêteur nommé par le tribunal administratif et monsieur le préfet.

BON TRAVAIL, BONNES VACANCES,
SCHENI ZITT pour les RETRAITÉS,
et à bientôt.

Votre Maire.

André BOHRER

Séance du 30 janvier 2012

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

- Déposée par M. Claude HEMMERLIN domicilié 31 rue des prés à Muespach-le-Haut pour un ravalement de façades : avis favorable.
- Déposée par M. Patrice LOBMEYER domicilié 30 rue de Bâle à Muespach-le-Haut pour une division parcellaire rue de la vallée : avis favorable.
- Déposée par M. Jean-Luc SANTINI domicilié 39 rue de la vallée à Muespach-le-Haut pour l'édification d'un abri de piscine : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par M. Frédéric MOSER et Mlle Emmanuelle MONTFERRANT domiciliés 11 rue Saint-Pierre à Saint-Louis pour la construction d'une maison d'habitation 22 rue des vergers (lotissement Clos des vergers) : avis favorable.
- Déposé par M. Adrien D'ANGELO domicilié 27e rue de la gare à Blotzheim pour la construction d'une maison d'habitation, 17 rue des vergers (lotissement Clos des vergers) : avis favorable.
- Déposé par M. Philippe DAMONT domicilié 7 rue de Ferrette à Huningue pour la construction d'une maison d'habitation, 23 rue des vergers (lotissement Clos des vergers) : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 509 m², parcelles cadastrées section 1 n° à définir situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers) à M. Adrien D'ANGELO et Mlle Stéphanie SCHLACHTER domiciliés 27e rue de la gare à Blotzheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 599 m², parcelles cadastrées section 1 n° à définir situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers) à M. Thomas LIJIC domicilié 4 rue Théo Bachmann à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 684 m², parcelles cadastrées section 1 n° à définir situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers) à M. Fabien SCHWEITZER et Mlle Claire SCHLICKLIN domiciliés 17a rue du général de Gaulle : la commune ne fera pas

usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 599 m², parcelles cadastrées section 1 n° à définir situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers) à M. Frédéric MOSER et Mlle Emmanuelle MONTFERRANT domiciliés 11 rue de Saint-Pierre à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 795 m², parcelles cadastrées section 1 n° à définir situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers) à M. et Mme Philippe HUWYLER domiciliés 54 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 752 m², parcelles cadastrées section 1 n° à définir situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers) à M. Philippe DAMONT et Mlle Sylvie QUIQUAND domiciliés 7 rue de Ferrette à Huningue : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCI FRANCHAR de Muespach-le-Haut pour la vente d'un appartement sis au 30 rue de la vallée à M. Régis WUNDERY domicilié 13 rue du vignoble à Buschwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Dans les points divers, M. le maire indique que le dossier concernant la taxe d'équipement locale due par l'entreprise Dallamano pour l'immeuble implanté rue de la gare est en voie de règlement.

► Rue Saint-Georges : état du dossier

Les travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension avancent. En revanche, les travaux de voirie stagnent quelque peu.

Concernant ce dossier, Mme Jacqueline HEMMERLIN demande si les travaux de branchement des particuliers ont déjà été programmés. Il est répondu qu'aucune date n'a encore été fixée.

M. Philippe BOEGLIN pose quant à lui la question de savoir si les études d'assainissement ont tenu compte du niveau du terrain naturel ou de celui de la voie achevée.

Les travaux du conseil municipal

► Acquisition de terrain

M. le maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue de la vallée.

Mme et M. Patrice LOBMEYER, domiciliée 30 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, ont décidé de céder gracieusement à la Commune les parcelles cadastrées section 03 numéro 261 et 264, rue de la vallée, d'une contenance totale de 19 m². M. le maire propose donc de les acquérir gracieusement grâce à un acte en la forme administrative.

Le conseil municipal approuve l'acquisition gracieuse de ces parcelles,

► Divers urbanisme

M. le maire indique que lors des récents travaux de branchement en eau potable du chantier des maisons des 6a et 6b rue Charles de Gaulle, il a été saisi par des riverains qui se sont plaints de l'intrusion de l'entreprise DIETLIN, en charge des travaux, sur leur terrain. Afin de mettre fin à ce litige un bornage sera réalisé.

► Attribution de subvention : association Saint-Georges

M. le maire rappelle aux membres du Conseil le succès des différentes manifestations qui se sont déroulées au cours de l'année 2011, succès auquel il faut associer l'Association Saint-Georges

CONSIDERANT l'activité de cette association, le conseil municipal, attribue à l'Association Saint-Georges de Muespach-le-Haut une subvention de 1 700 €.

► Défibrillateur externe automatisé : mise en place d'un contrat d'entretien

M. le maire indique aux membres du Conseil que le défibrillateur externe automatisé présente souvent des dysfonctionnements. Afin de s'assurer du bon fonctionnement de cet outil, il est décidé de mettre en place un contrat d'entretien annuel auprès de la société Défibril pour un montant hors taxes de 90 € auquel se rajoute le prix des consommables de 242 € hors taxes soit un montant de 322 € hors taxes.

► Programme de création d'un vestiaire club house

M. le maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme de création d'un club house vestiaire. Il indique qu'il est apparu nécessaire de protéger le bâtiment de toute tentative d'intrusion mais

aussi de mettre en place un système de régulation du chauffage. Le titulaire du lot 12 électricité, la société Vincentz Sud Alsace nous a fait parvenir un devis d'un montant de 2 395 € HT, soit une augmentation du marché de 4,96 %.

Le conseil municipal, considérant que les travaux supplémentaires sont justifiés par la situation du bâtiment et par la volonté de gérer au mieux les flux énergétiques, approuve l'avenant présentée par l'entreprise Vincentz Sud Alsace de Sierentz.

Dans le cadre de ces mêmes travaux, le marché « échafaudage, lot 4 a été attribué à l'entreprise Echaf Service de Bartenheim pour un montant de 4 000 € HT. Il rappelle que cette entreprise a perdu 16 jours du 27/06/2011 au 18/07/2011 pour installer l'échafaudage, puis 20 jours du 05/09/2011 au 10/10/2011 pour installer le complément nécessaire au travail en hauteur. Les entreprises en charge du gros œuvre et de la charpente ont donc perdu 36 jours. Cette situation a été aggravée par les absences répétées (11 absences) de l'entreprise aux réunions de chantier. En application de l'article 4.3 du CCAP, la pénalité par jour de retard est fixée à 100 € HT, celle pour absences aux réunions de chantiers est elle aussi fixée à la même hauteur.

Le conseil municipal, considérant que les retards constatés dans l'exécution du marché lot 4 échafaudage de l'entreprise Echaf Service ont porté préjudice au bon déroulement du chantier, approuve l'application des pénalités de retard telles qu'elles ont été définies par le maître d'œuvre de l'opération, constate que le montant des pénalités est de 4 700,00 € HT soit 5 621,20 € TTC. Le montant des pénalités étant supérieur de 700 € HT au marché, le conseil décide d'appliquer les pénalités de retard à hauteur du montant du marché.

► Divers

Mme Annick WALDT signale que les gouttières de la station de pompage sont détériorées et qu'un arbre menace de tomber. M. Rémy KORNMAN de l'ONF sera saisi.

Mme ANNICK Waldt signale que le régime des priorités à droite lui semble dangereux et demande s'il ne serait pas possible de le modifier.

Concernant la transformation du POS en PLU, M. Serge SPRINGINSFELD demande s'il ne serait pas intéressant de faire un compte rendu après chaque réunion afin que chaque membre du Conseil puisse suivre le dossier.

M. Stéphane NIGLIS rappelle qu'il serait utile de poser des bordures sur le site de l'aire de jeux.

Les travaux du conseil municipal

Séance du 26 mars 2012

► Urbanisme

L'ordre du jour du présent conseil étant essentiellement consacré aux finances, la rubrique « urbanisme » est reportée.

► Approbation du compte administratif 2011

M. le maire charge Mme Denise SCHERMESSER, maire adjointe chargée des finances de présenter toute la partie « finances »

Mme SCHERMESSER expose aux membres du Conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011.

M. le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Denise SCHERMESSER, le conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	730 272,91 €	423 586,42 €
Recettes	538 926,86 €	694 084,68 €
Résultat	-191 346,05 €	270 498,26 €

Le conseil constate que le compte de gestion et le compte administratif sont conformes en écriture.

► Affectation des résultats du compte administratif 2011

Mme Denise SCHEREMSSER soumet au conseil les résultats dégagés par le compte administratif de l'exercice 2011 :

Résultat de fonctionnement 2011 :	+ 270 498,26 €
Résultat antérieur reporté :	+ 96 136,93 €
Résultat final de fonctionnement :	+ 366 635,19 €
Résultat d'investissement 2011 :	- 240 104,31 €
Reste à réaliser 2011 :	- 25 245,00 €

Le résultat d'investissement découle du déficit 2011 pour 191 346,05 € et du déficit 2010 reporté de 48 758,26 €.

Résultat final d'investissement : - 265 349,31 €

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2011 au budget primitif de l'exercice 2012 de la manière suivante :

En investissement :	265 349,31 € arrondi à 265 349 €
En fonctionnement :	101 285,88 € arrondi à 101 285 €



Les travaux du conseil municipal

► Taux d'imposition 2012

Mme Denise SCHERMESSE expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10/01/1980
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année

Considérant que le budget communal pour l'exercice 2012 nécessite des rentrées fiscales de 290 357 €, que le total des allocations compensatrices se montera à 12 800 € mais que le prélèvement GIR se monte à 62 848 €, que par conséquent le produit attendu s'élève à 241 293 €, le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

	Taux 2011	Taux 2012	Bases	Produit
TH	19,67 %	19,67 %	978 000 €	192 491 €
TFB	11,79 %	11,79 %	676 100 €	79 712 €
TFNB	45,33 %	45,33 %	28 500 €	12 919 €
CFE	21,72 %	21,72 %	24 100 €	5 235 €
				290 357 €

► Budget primitif 2012

Mme Denise SCHEREMSSER expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif et ses grandes orientations.

Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 115 664 €	1 115 664 €
Fonctionnement	667 503 €	667 503 €

► Attribution de subventions : exercice 2012

Le conseil municipal, considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations de type « loi 1908 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2012 les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous.

Association	Subvention
Tennis Club de Muespach-le-Haut	713,00 €
GAS	75,00 €
Football Club Muespach	1 395,00 €
Ass. USEP Ecole de Muespach-le-Haut	481,90 €
Bibliobus	60,00 €
Apalib	1 720,00 €
Heli Secours	200,00 €
Conseil de fabrique	275,00 €
Chanteurs de l'amitié	250,00 €
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
Total	5 444,90 €

► Loyer du logement du presbytère

M. le maire rappelle que le Presbytère est loué à des particuliers depuis juin 1999 pour un montant mensuel de 613,09 €.

M. le maire indique qu'il avait été décidé de ne pas revaloriser le montant du loyer pour l'année 2012.

Afin de prendre acte de cette décision, la perception de Ferrette souhaite que le Conseil délibère sur cette question.

Le conseil municipal décide de ne pas revaloriser le loyer du presbytère pour l'exercice 2012.

► Remplacement de l'ouvrier communal

M. le maire informe les membres du conseil que M. Antoine SCHLEGEL, adjoint technique de 2e classe a été victime d'un accident de la vie privée. A ce titre, il a été mis en congé maladie ordinaire jusqu'au 6 mai 2012. Afin de faire face à la charge de travail, M. le maire propose de recruter un agent à titre accessoire afin de pallier l'absence de M. Antoine SCHLEGEL.

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent à titre accessoire afin de suppléer à l'absence de M. Antoine SCHLEGEL et charge M. le maire de procéder au recrutement de cet agent.

► Motion de soutien aux communes sundgauviennes confrontées aux fermetures de classes

M. le maire informe les membres du Conseil qu'après les suppressions de classes et de postes de 2011, le gouvernement poursuit sa réforme de la carte scolaire en 2012. La commune de Muespach-le-Haut est concernée, avec la fermeture probable d'une classe de maternelle à Muespach et la réduction du nombre d'enseignants au RASED de Hirsingue. M. le maire propose de faire part de notre désaccord devant cette réforme

Les travaux du conseil municipal

de la carte scolaire.

Le conseil municipal exprime son désaccord devant les fermetures de classes et la suppression de postes d'enseignants; qu'il s'agisse d'école maternelle, élémentaire ou encore de RASED, affirme son opposition à ces fermetures de classes et réduction de postes, et demande à Mme le recteur de l'académie de Strasbourg de revenir sur les mesures de fermeture de classes et de réduction de postes.

► Divers

M. le maire fait un compte rendu des travaux du nouveau réservoir et indique que quelques problèmes techniques sont apparus.

Mme Annick WALDT souligne que le problème des déjections canines perdure ; une information municipale rappellera le problème et ainsi que les règles élémentaires de savoir-vivre.

Elle interroge ensuite M. le maire sur l'avenir du GERPLAN. M. le maire répond que ce dossier est en suspens du fait de la dissolution de la communauté de communes de Hirsingue.

Mme Annick WALDT demande ensuite si l'opération Haut-Rhin propre est reconduite ; il est répondu par l'affirmative. Comme l'année dernière, la section locale des sapeurs pompiers, par le biais de M. Stéphane NIGLIS, organisera cette action.

M. Philippe BOEGLIN rappelle qu'il a déjà plusieurs fois fait part de l'état de délabrement de l'ancien dépôt des Sapeurs Pompiers. Il demande ce que va devenir ce bâtiment. Il est décidé de créer une commission qui se chargera de ce dossier. En attendant, M. le maire demande à chacun de réfléchir au devenir de ce bâtiment.

M. Martin STEHLIN indique pour sa part que le Conseil de Fabrique envisage la restauration de l'orgue. La dernière rénovation date en effet de 1968. Il indique que normalement cette rénovation est de la compétence de la commune. Mme Denise SCHERMESSEUR estime que ce n'est pas à la Commune ou au Conseil de Fabrique de supporter seuls les frais de cette restauration. Elle propose donc la création d'un comité chargé de trouver les financements complémentaires nécessaires à l'opération.



Les grues ont pris possession du lotissement du Clos des vergers

Séance du 23 avril 2012

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

- Déposée par M. Sergio CASELAS domicilié 3 rue des cigognes à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par M. Michel RESWEBER domicilié 12 rue des prés à Muespach-le-Haut pour la couverture d'une terrasse existante : avis favorable.
- Déposée par Mme Simone GROELL domiciliée 8 place de l'église à Muespach-le-Haut pour le remplacement d'un mur en bois par un mur en parpaings: avis favorable.
- Déposée par M. Alexandre RATHGEB domicilié 4 rue des noyers à Muespach-le-Haut pour la pose d'un conduit de cheminée extérieur
- Déposée par la SCI Franchar domiciliée 30 rue de la vallée à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par M. Fabrice BOHRER domicilié 10 rue de Ferrette à Muespach-le-Haut pour la pose de murs en L et d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par M. Philippe SCHREIBER pour le compte des arboriculteurs à Muespach-le-Haut pour la pose d'un conteneur tampon à la station de distillation : avis favorable.

Permis de construire :

- Permis modificatif déposé par M. Julien CUSSO et Mlle Stéphanie KIENTZ domiciliés 1 rue des fleurs à Buschwiller pour une surélévation de 70 cm du projet initial situé au 6B rue Charles de Gaulle : avis favorable.
- Déposé par M. Yann RICHARD et Mlle Marie SCHOEN domiciliés 6 rue de Bâle à Ranspach-le-Bas pour la construction d'une maison d'habitation, 13 rue des vergers (lotissement Clos des vergers) : avis favorable.
- Déposé par M. Guillaume MONNA domicilié 3 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut pour la construction d'un hangar de stockage : avis favorable.
- Déposé par M. et Mme Philippe HUWYLER domiciliés 54 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut pour la construction d'une maison d'habitation, 21 rue des vergers (lotissement Clos des vergers) : avis favorable.
- Déposé par M. Jérôme STRASSEL domicilié 20 rue de Belfort à Village Neuf pour la construction d'une maison d'habitation, 12 rue de la diligence : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 590 m², parcelle cadastrée section 1 n° LL située en zone NAa (lot 14, 1 rue des vergers, lotissement Clos des vergers) à M. et Mme David ROUBIRA domiciliés 8 rue des sapins à Muespach-le-Haut: la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 745 m², parcelles cadastrées section 1 n° EE et FF situées en zone NAa ((lot 18, 13 rue des vergers, lotissement Clos des vergers) à M. Yann RICHARD et Mlle Marie SCHOEN domiciliés 6 rue de Bâle à Ranspach-le-Bas : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par M. Michel LAUGUSTIN, domicilié 3 rue de la vallée à Muespach-le-Haut pour la vente de terrains bâtis située au 3 rue de la vallée d'une contenance de 1 197 m², à M. Paul STUPPLES et Mlle Tonja KAMINEM, domiciliés Beltenstrasse 51a à Allschwil (Suisse) : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 750 m², parcelles cadastrées section 1 n° KK et NN situées en zone NAa (lot 15, 3 rue des vergers, lotissement Clos des vergers) à M. Raphaël CECCHETTANI, domicilié 20 rue des écoles à Wentzwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 729 m², parcelle cadastrée section 1 n° E située en zone NAa (lot 5, 8 rue des vergers, lotissement Clos des vergers) à M. Philip LEDGER et Mlle Claire BELL domiciliés 4D rue de la montagne à Muespach : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 586 m², parcelle cadastrée section 1 n° A située en zone NAa (lot 1, 2 rue des vergers, lotissement Clos des vergers) à M. et Mme Harimanana RASOMANANA domiciliés 4 résidence Tivoli à Huningue : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par Mme Paulette SCHILL domiciliée 7 rue d'Altkirch à Knoeringue pour la vente d'un terrain non bâti sis au 12 rue de la diligence à M. Jérôme STRASSEL domicilié 20 rue de Belfort à Village Neuf : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Les travaux du conseil municipal

► Plan Local d'Urbanisme : débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

M. le maire rappelle aux membres du Conseil qu'il a été décidé de transformer le Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU comporte une partie Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document répond à plusieurs objectifs :

Il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général,

Il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou de sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Dans ce cadre, il existe une obligation légale, l'article L 129-9

du code de l'urbanisme stipule en effet qu'il faut débattre du Plan d'aménagement et de Développement Durable (PADD) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

M. le maire indique que tous les conseillers municipaux ont été destinataires de ce PADD.

M. le maire passe donc la parole à M. Fernand WIEDER, président de la commission d'urbanisme qui présente le PADD, élaboré avec la commission d'urbanisme et l'agence d'urbanisme TOPOS au cours des derniers mois avec notamment la tenue de douze réunions de travail et propose aux membres du Conseil d'en débattre.

M. Philippe BOEGLIN regrette que les horaires choisis ne permettaient pas aux membres de la commission d'être systématiquement présents. M. André BOHRER indique que ces réunions étaient combinées avec celles qui se déroulaient à Waldighoffen.

M. Fernand WIEDER, Président de la commission d'urbanisme récapitule le travail effectué par la commission et l'agence TOPOS au cours des différentes réunions de travail qui ont

Le chapitre A concerne la partie environnementale du PADD et comporte plusieurs orientations.

L'orientation n° 1 préconise la reconnexion de l'ancien village avec le nouveau village au nord, la densification des franges urbaines, la préservation de la coulée verte le long du Muesbach, la mise en place de transitions paysagères dans les futurs secteurs d'extension mais aussi de permettre le renouvellement du tissu urbain en favorisant sa densification notamment par la réhabilitation du bâti ancien. Cette orientation n'appelle pas de remarques particulières si ce n'est celle des transitions paysagères. En effet, ces transitions sont-elles opposables aux constructeurs ? Si oui, de quels moyens la commune dispose-t-elle pour les imposer ?

L'orientation n° 2 met au cœur du développement le maintien et le respect du patrimoine urbain existant.

Dans ce domaine, la commune a déjà travaillé, particulièrement avec la rénovation extérieure de l'église paroissiale et la réalisation de la place de l'église, mais aussi avec la rénovation des deux calvaires existant sur le ban communal ou encore par la mise en souterrain des réseaux secs afin d'éviter le phénomène des « toiles d'araignées » où de nombreux câbles s'entremêlent au dessus des voiries.

L'orientation n° 3 aborde la problématique des équipements publics. Là encore, la commune est en avance avec la création d'un terrain de football synthétique et du nouveau vestiaire, la création d'une aire de jeu, la présence au cœur du village d'une salle polyvalente, de courts de tennis, de la structure de la petite enfance et du relais d'assistantes maternelles, de la mairie et de l'école.

En ce qui concerne la création de services adaptés à la per-

sonne, il est fait référence à l'âge des bénéficiaires « jeunes et personnes âgées ». M. Serge SPRINGINSFELD suggère que cette mention disparaisse car d'après lui, toutes les catégories de population peuvent être bénéficiaires de la création de services.

M. le maire précise toute la difficulté de créer et de développer des services adaptés à la personne, qu'il s'agisse d'EPADH, de maison médicalisée ou de commerces du fait de la présence d'un bourg centre, Waldighoffen, et d'une ville, Saint-Louis, à proximité. Cette situation liée à la situation géographique fait que notre Commune ne pourra que difficilement se doter de tels équipements.

De la même manière en ce qui concerne les transports, la population a l'habitude de prendre son véhicule pour faire ses courses, aller chez son médecin ou son coiffeur.

L'orientation n° 4 préconise la préservation des espaces naturels et agricoles. Ce point est largement pris en compte au sein de la collectivité avec le respect de la trame verte le long du ruisseau et le maintien des zones boisées. Cet article reprend aussi la thématique des transitions paysagères, déjà abordée dans l'orientation n° 1, avec pour seule interrogation les moyens de la mettre en œuvre.

L'orientation n° 5 reprend une thématique plus écologique avec la protection de secteurs boisés et de la végétation le long du Muesbach. Elle intègre aussi l'action du Gerplan. Concernant ce dernier point, M. le maire rappelle toute la difficulté de mise en œuvre du Gerplan liée au fait que ses missions dépendent de deux communautés de communes dont une, la Communauté de communes de Hirsingue, est appelée à disparaître.

Les travaux du conseil municipal

Le chapitre B porte sur la qualité de vie dans le village et comporte également 5 orientations.

L'orientation n° 1 porte sur le type de logement à développer afin de permettre au plus grand nombre de s'établir dans la commune, notamment en développant le logement intermédiaire, en renforçant l'offre de logement de petite taille ou encore en favorisant la réaffectation du patrimoine ancien bâti.

M. le maire indique qu'en ce qui concerne la commune de Muespach-le-Haut, la prise en compte de ces besoins existe déjà avec le développement par exemple des constructions du type « carré de l'habitat » ou le développement des maisons jumelées.

L'orientation n° 2 concerne les liaisons à l'intérieur du village avec par exemple la création de cheminements piétonniers permettant de relier les différents équipements publics mais aussi en évitant la création d'impasses dans les futures zones d'extension urbaine.

Ce point intègre aussi une meilleure lecture de la traversée de la commune en améliorant la visibilité des différents croisements et préconise aussi le maintien d'un réseau de transport en commun.

Mme Françoise BROUILLARD rappelle qu'elle a suggéré

lors de la création du nouveau terrain de football que soit créé un chemin piétonnier qui permettrait de relier le village au terrain de football et ainsi améliorer la sécurité des usagers de cet équipement. M. le maire indique que cette suggestion n'a malheureusement pas pu être prise en compte. Elle aurait dû être faite au moment de l'achat des terrains.

L'orientation n° 3 porte quant à elle sur les loisirs et le tissu associatif. De ce point de vue, la commune, en créant des équipements et par une politique volontariste de soutien aux associations, notamment par le biais des subventions mais aussi par la mise à disposition des équipements existants, soutient déjà largement le monde associatif.

L'orientation n° 4 porte sur le développement des communications numériques. La commune est desservie par l'ADSL mais la mise en place de la fibre optique pourrait être envisagée. M. le maire rappelle que la commune de Muespach bénéficiera sous peu de cette technologie.

L'orientation n° 5 aborde la problématique d'une offre économique adaptée à la commune. Dans ce domaine, M. le maire rappelle qu'historiquement la commune de Muespach-le-Haut n'a jamais été grandement pourvue de commerces du fait certainement de sa proximité avec le bourg centre de Waldighoffen ou la ville de Saint-Louis.

déjà eu lieu.

Il explique que le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) projette une vision du développement urbanistique de la commune à l'horizon 2025 avec une population qui serait de 1 250 habitants. Il souligne qu'il ne s'agit pas là d'un objectif à atteindre mais bel et bien d'une projection théorique qui servira de base de travail.

Ces bases figurent dans le PADD qui doit obligatoirement être débattu en conseil municipal.

Le chapitre C préconise d'économiser l'espace en limitant le développement urbain par le respect des prescriptions du SDAU du Sundgau, à savoir une extension urbaine inférieure à 10 hectares (+ 30%) entre 2001 et 2025. De la même manière, la commune compte limiter l'étalement urbain par le comblement des « dents creuses » existantes et la réhabilitation de l'existant.

A long terme, le développement urbain de la commune passera par un renforcement de son centre et non par un étalement vers l'Est et le Sud Est.

Il ressort du débat que le PADD reprend les préoccupations qui ont toujours prévalu dans la vision du développement de la commune de Muespach-le-Haut, à savoir la protection des espaces boisés le long du ruisseau (le Muesbach), un déve-

loppement urbanistique respectueux de l'espace en harmonie avec l'architecture existante. Il se pose toutefois la question de la définition de la notion de « transition paysagère » ; M. Fernand WIEDER répond qu'il s'agit de plantations de haies ou d'arbres entre les espaces bâtis et les espaces agricoles. Ces transitions peuvent être indiquées dans les orientations d'aménagement et de programmation. Dans ce cas elles sont à la charge de l'aménageur.

De manière générale, le PADD reprend bien la vision du développement urbanistique qui prévaut dans la commune et n'appelle pas de remarques particulières.

Le conseil municipal approuve le plan d'aménagement et de développement durable présenté.

► Ancien dépôt des sapeurs Pompiers : création d'une commission de travail

M. le maire rappelle qu'au cours du conseil de janvier, le devenir de l'ancien dépôt des Sapeurs pompiers avait été évoqué.

Une commission de travail est donc créée et chargée d'étudier les possibilités de rénovation et d'utilisation de ce local afin de prévoir une ligne budgétaire sur l'exercice 2013.

Cette commission est composée de MM. Philippe BOEGLIN, Serge MONCHALIN, Stéphane NIGLIS, Serge SPRINGINSFELD et de Mme Francine GUTZWILLER.

Les travaux du conseil municipal

► Remplacement des menuiseries extérieures de l'école et du presbytère

M. le maire indique aux membres du Conseil qu'une fenêtre du logement de l'école et trois du presbytère doivent être changées. Des devis ont été demandés aux sociétés Tryba et Artisal. Le prix de revient unitaire des fenêtres du presbytère est de 519,79 € pour Tryba et 649 € pour Artisal, ceux de l'école de 438,22 € pour Tryba et de 602 € pour Artisal.

Le conseil municipal approuve le changement d'une fenêtre dans le logement de l'école primaire et de trois fenêtres au presbytère et confie les travaux à la société Tryba aux conditions des devis présentés.

Toujours en ce qui concerne l'entretien des bâtiments, le couloir de l'entrée ouest de l'école (classe des petits) va être remis en peinture pour un montant de 4 827,28 € HT et la transmission de l'horloge de l'église va être remise en état pour un montant de 1 220 € HT.

► Changement du mobilier du secrétariat de mairie

M. le maire indique aux membres du Conseil que le mobilier du secrétariat de mairie date des années 1960. Il propose de changer ce mobilier et indique qu'un devis a été demandé à la société Ellenbach d'Aspach. Le montant des acquisitions est de 1 850 € HT pour un bureau, un siège de bureau et deux chaises visiteurs.

Le conseil municipal approuve le changement du mobilier du secrétariat de mairie aux conditions proposées par la société Ellenbach.

► Programme de construction d'un club house vestiaire

M. le maire rappelle aux membres du conseil que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme de création d'un club house vestiaire. L'opération approche de son terme, mais il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux qui n'étaient pas prévus dans les marchés de base.

Ces travaux concernent le lot plâtrerie pour un montant hors taxes de 1 325,91 € (modification des faux plafonds et rajout d'une ossature), le lot électricité pour un montant hors taxes de 886,19 € (modification du nombre de luminaires) et le lot carrelage pour un montant hors taxes de 2 156,91 € (choix d'un carrelage anti dérapant dans les douches et vestiaires, de plinthes à gorges et ragréage avec pose de 60 m² de carrelage supplémentaires à l'étage).

Le Conseil municipal, considérant que les travaux supplémentaires sont justifiés, approuve ces avenants.

► Programme de voirie rue Saint-Georges

M. le maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un vaste programme de réfection de la rue Saint-Georges avec la pose de conduites d'évacuation des eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux secs ainsi que la création de trottoirs. Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et câble, il avait été prévu d'étendre le programme à la rue de l'étang et à la rue de la forge, dans un souci de cohérence.

Ces travaux supplémentaires représentent une plus value de 34 946,62 € HT. M. le maire propose d'approuver cet avenant.

Le Conseil municipal approuve cet avenant.

► Agents saisonniers

M. le maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a souhaité engager chaque été des agents saisonniers afin de suppléer aux congés de l'agent titulaire et de répondre à un regain d'activité estivale.

Le conseil municipal décide de créer huit postes d'agents saisonniers pour la période du mois de mai à septembre 2012. et charge M. le maire de procéder au recrutement des agents.

► Remplacement d'un agent communal en arrêt de travail ordinaire.

M. le maire rappelle que M. Antoine SCHLEGEL est en arrêt de travail. En accord avec le centre de gestion de la fonction publique du Haut-Rhin et de M. le maire de la commune de Steinsoultz, il a été décidé que l'agent de la commune de Steinsoultz serait recruté pour pallier l'absence de M. Antoine SCHLEGEL.

► Divers

M. Serge MONCHALIN fait un compte rendu des réunions du GIC 27 et de l'assemblée syndicale des Brigades Vertes.

M. Philippe BOEGLIN demande que soit clarifié le problème du principe de réseau d'assainissement. Doit-il être séparatif ou unitaire ? M. le maire répond que le principe du réseau séparatif est la règle et que l'unitaire est l'exception.

Mme Françoise BROUILLARD demande si les problèmes rencontrés lors de la construction du nouveau réservoir ont été résolus; il est répondu que les travaux sont en cours.

Séance du 14 mai 2012

Ce conseil municipal est consacré entièrement à l'examen du projet de plan local d'urbanisme avant son approbation par la communauté de communes Ill et Gersbach. Cependant, M. le maire demande que soit rajouté un point, celui de la fusion des postes de direction du RPI de Knoeringue et Muespach-le-Haut.

► Urbanisme

Examen du plan de zonage, des orientations d'aménagement et de programmation et du règlement.

M. Fernand WIEDER présente aux membres du conseil le projet de plan local d'urbanisme élaboré par la commission d'urbanisme et l'agence TOPOS.

De manière générale, les documents présentés n'appellent pas de remarques particulières. Cependant, les conseillers souhaitent des éclaircissements sur trois articles :

Article 3 des chapitres Ua et Ub :

Dans son alinéa concernant les accès et voirie, le conseil souhaite que soit précisé si la largeur de 5 mètres d'emprise imposée par le règlement englobe ou non les trottoirs.

Réponse du cabinet TOPOS :

Les 5 mètres concernent l'ensemble de l'emprise de la voie (chaussée et trottoir, le cas échéant). Après il est toujours possible de distinguer la bande roulante du reste selon la volonté des élus.

Article 11 : aspect extérieur des chapitre Ua et Ub.

Un conseiller trouve la rédaction de l'alinéa consacré aux teintes des façades trop subjectif et propose de définir une palette de couleurs pour éviter une dispersion trop grandes dans les coloris.

Réponse du cabinet TOPOS :

La réglementation des façades est toujours subjective en l'absence de nuancier. Le problème des palettes de couleurs est que leur définition reste elle-même très subjective !

Par ailleurs, il est illégal de prendre un nuancier dépendant d'une marque déposée (discriminant). Par conséquent, en l'absence d'un nuancier disponible en communauté de communes ou à toute autre échelle supra-communale, il est délicat pour la commune de faire un choix de couleurs.

On préfère en général une formulation plus subjective qui permet éventuellement d'engager des négociations lors du permis.

De plus, en cas de non respect du nuancier, le maire est tenu de verbaliser pour des questions d'égalité de traitement, alors que

sans nuancier une couleur légèrement différente du permis ne fera pas grand bruit ...

Article 4 : desserte par les réseaux

L'alinéa consacré aux eaux pluviales permet-il d'éviter qu'une nouvelle construction crée ou n'aggrave des problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur le fond voisin, qu'il soit bâti ou non ?

Réponse du cabinet TOPOS :

Le PLU fixe les règles de raccordement en fonction des réglementations en vigueur, il ne peut se soustraire aux réglementations des gestionnaires de réseaux. Le PLU assure donc que le raccordement est correct au niveau du permis de construire. Après, si le raccordement n'est pas effectué conformément au permis et que les écoulements vont chez le voisin, ce problème est géré par le code civil.

Enfin en ce qui concerne les emplacements réservés, il est demandé que soit supprimé l'emplacement réservé n° 3. La parcelle constituant cet emplacement étant en vente, son inscription en emplacement réservé n'a plus de sens.

Affaires scolaires

► RPI Knoeringue -Muespach-le-Haut : fusion des postes de direction

Dans le cadre du RPI Knoeringue / Muespach-le-Haut et en relation avec le départ à la retraite de M. BANK, Mme l'Inspectrice de l'Éducation nationale a informé le maire de la possibilité de procéder à la fusion des directions des deux écoles pour permettre l'attribution d'une journée de décharge au directeur de Muespach-le-Haut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la fusion des deux postes de direction en une seule direction (école à quatre classes).

Cette direction sera implantée à Muespach-le-Haut.

En cas de dissolution du RPI, le poste de l'enseignant de Knoeringue serait à nouveau assorti de la direction de son école.

Les travaux du conseil municipal

Séance du 25 juin 2012

Le rendez vous avait été fixé à 18 heures 30 devant le nouveau vestiaire club house.

Sous la direction de monsieur Serge SPRINGINSFELD, adjoint au maire mais aussi président du FC Muespach, les conseillers visitent les nouveaux locaux.

Le procès verbal du 23 avril 2012 n'appelle aucun commentaire par contre celui du 14 mai 2012 fait l'objet d'une remarque.

M. Serge SPRINGINSFELD indique qu'il avait abordé le point d'un zonage spécifique pour le terrain de football désaffecté, zonage qui permettrait à la Commune de Muespach-le-Haut de mettre en place d'éventuels projets sur cette zone sans qu'elle soit bloquée par un règlement trop strict au regard de sa mission d'intérêt général.

Il est rejoint en cela par MM. Jean-Paul GROEPPÉLIN et Martin STEHLIN.

Il rappelle que ce point a fait débat lors du conseil municipal du 14 mai 2012 et que par conséquent, il devait figurer au procès verbal de la séance.

M. le maire indique qu'en la matière rien n'est figé tant que l'enquête publique n'aura pas eu lieu.

La remarque de monsieur Serge SPRINGINSFELD figurera donc au procès verbal de la séance du 26 juin 2012.

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

- Déposée par madame Marie-Paule SPRINGINSFELD domiciliée 6 rue du tilleul à Muespach-le-Haut pour des travaux de ravalement : avis favorable.
- Déposée par monsieur Urs VODICKA domicilié rue de l'étang à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin : terrain situé en zone ND.
- Déposée par monsieur Alain LEMAIRE domicilié 7 rue de la vallée à Muespach-le-Haut pour construction d'une pergola: avis favorable.
- Déposée par monsieur Jean RENDLER domicilié 5 rue de Ferrette à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par monsieur Pascal HATSTATT domicilié 61 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut pour la pose d'un mur de clôture : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par madame Marie-Paule SPRINGINSFELD domiciliée 6 rue du tilleul à Muespach-le-Haut pour la construction d'un car port : avis réservé, les toits plats étant autorisés pour une surface maximale de 40 m² alors que le projet



Chantier d'assainissement dans la rue de Delle : la patience sera une nouvelle fois de mise cet été

Les travaux du conseil municipal

indique 52 m².

- Déposé par monsieur Jean-Luc SCHMITTER domicilié 4 rue des jardiniers à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim pour le compte des conjoints BISEL pour la vente de terrain non bâti d'une contenance de 420 m², parcelle cadastrée section 1 n° 109 située en zone NA et hors de l'emprise du lotissement Clos des vergers) à monsieur Gregory LEBRAT et madame Nathalie REIFFELS, domiciliés 26a rue de la gare à Blotzheim: la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Plan local d'urbanisme (PLU)

M. le maire rappelle que la Commune de Muespach-le-Haut a souhaité transformer son Plan d'occupation des Sols approuvé en 1998, modifié en 2001 et révisé en 2006 en un Plan Local d'Urbanisme. Il rappelle que cette mission a été confiée au cabinet TOPOS par la Communauté de communes Ill et Gersbach, seule compétente en matière d'aménagement du territoire.

M. le maire fait un rapide historique du travail effectué par la commission communale d'urbanisme et le cabinet TOPOS tout au long de ce processus. Pas moins de douze réunions conclues par celle qui réunissait les personnes publiques associées du 7 juin 2012.

Il convient maintenant d'émettre un avis sur le projet de PLU avant que celui-ci ne soit arrêté en conseil communautaire.

Le conseil municipal, considérant la délibération du 23 avril 2012 portant débat sur le plan d'aménagement et de développement durable, approuve le projet de PLU tel qu'il a été présenté et émet un avis favorable à la poursuite du processus.

Programme de voirie rue de la forge : approbation du programme et demande de subvention

M. le maire rappelle que la Commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un vaste programme de réfection de la rue Saint-Georges. Ces travaux ont fortement détérioré la rue de la forge. Un devis a donc été demandé à l'entreprise TP3F, titulaire du marché de la rue Saint-Georges. Cette dernière a reconduit les prix du marché « Saint-Georges » pour la rue de la forge. Le montant du devis est de 16 705 € HT soit 19 979,18 € TTC. M. le maire propose d'approuver ce programme de voirie et de solliciter de M. le président du conseil général une subvention au titre de la voirie.

Le conseil municipal approuve le programme de travaux de la rue de la forge pour un montant HT de 16 705,00 €.

Programme de voirie rue Saint-Georges : approbation d'avenant

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et câble, il avait été prévu d'étendre le programme à la rue de l'étang et à la rue de la forge, dans un souci de cohérence.

Ces travaux supplémentaires représentent une plus value de 26 932,85 € HT. M. Le Maire propose d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal approuve l'avenant en question.

Programme de construction d'un club house vestiaire

M. le maire rappelle aux membres du conseil que la Commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme de création d'un club house vestiaire. L'opération approche de son terme, mais il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux qui n'étaient pas prévus dans les marchés de base.

Ces travaux concernent le lot gros œuvre pour un montant hors taxes de 1 663 € (béton pour fondations en surprofondeur), le lot plomberie pour un montant hors taxes de 1 300 € (pose de deux vidoirs supplémentaires et pose d'un chauffe eau à résistance stéatite au lieu d'une résistance blindée), le lot VMC pour une moins-value d'un montant hors taxes de 2 768,24 € (suppression du calorifugeage des gaines de ventilation, pont de transfert et commutateur M/A dans la salle commune).

Le conseil municipal, considérant que les travaux supplémentaires sont justifiés, approuve l'ensemble de ces avenants.

Divers

Dans le cadre du projet de création d'un espace de loisirs déposé par monsieur Stéphane LECAT, M. le maire indique que la Commune de Muespach-le-Haut mettra gracieusement à disposition l'ancien terrain de football. Il s'agira d'une mise à disposition gracieuse et précaire, à charge pour monsieur Stéphane LECAT de veiller à ce que toutes les obligations de sécurité soient respectées. Une convention de mise à disposition sera rédigée en ce sens.

M. Serge MONCHALIN indique que la commune devrait se doter d'une signalétique symbolisant l'accès des personnes à mobilité réduite.

Madame Annick WALDT rappelle le problème de la rue des prés en cas de fortes pluies et demande s'il n'existe pas une solution simple à ce problème telle que la création d'un fossé.



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc... Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie. **Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives**

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr

► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : **3939**

Une adresse web : **www.service-public.fr**

Rappels importants

► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

ATTENTION : cette inscription n'est pas automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

Vous ne pourrez donc pas vous inscrire aux différents examens et concours organisés par l'État si vous ne disposez pas de cette attestation de recensement.

► Liste électorale

L'inscription sur la liste électorale de la commune procède d'une démarche volontaire, il n'y a donc aucun caractère d'automatisme. Si vous venez d'emménager, passez en mairie pour demander votre inscription.

► Déjections canines

De plus en plus d'administrés se plaignent des déjections canines. Il est bon de savoir que le règlement sanitaire stipule que :

- Par mesure d'hygiène, les déjections canines sont interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux public.
- Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.
- Le non-respect de ces prescriptions est passible d'une contravention de 1ère classe.

► Quête au profit de la Ligue contre le cancer

Cette année encore, les habitants de Muespach-le-Haut ont fait preuve de solidarité et de générosité. Dans le cadre de la quête au profit de la Ligue contre le cancer, nos quêteuses, mesdames Georgette FOUARD, Christine HAEGI et Colette STEHLIN ont récolté la somme de 5 262,80 €.

Un grand merci aux généreux donateurs et bien entendu également aux dames qui se sont chargées de la quête.

► Site des déchets verts

Nous vous rappelons que la benne à déchets verts n'est prévue pour recevoir **que des déchets végétaux**. Or de plus en plus souvent, nous constatons que certaines personnes à l'esprit civique peu développé y laissent des encombrants, des déchets de chantier ou encore des déchets électroniques.

La consigne a été donnée aux Brigades vertes de patrouiller aux alentours du site et de verbaliser les contrevenants.

Ces pratiques sont dommageables à la commune qui doit, à ses frais, donc à nos frais à tous, faire procéder au nettoyage du site.



Naissances

Noah BOHRER - le 28 décembre 2011 à Saint-Louis
10 rue de Ferrette

Éléonore HUWYLER - le 31 janvier à Mulhouse
54 rue du ruisseau

Thibaut BISEL - le 3 mars à Saint-Louis
17 rue de Delle

Alicia HERZOG - le 4 mars à Altkirch
rue de Ferrette

Valentine Fabiola SANNER - le 4 mai à Altkirch
7 rue du chêne

Nila Allison HAAS - le 12 juin à Altkirch
23 rue Saint-Georges

Arthur Maximilien TOUJA - le 13 juin à Saint-Louis
12 rue du vignoble

Décès

Monsieur Théophile HELL
le 3 avril

Mariages

*Stéphane STEIB et Christel BURY
le 30 décembre 2011 à Flïc en Flac (Île Maurice)*

*Arnaud TROMMER et Céline RIBSTEIN
le 12 mai à Muespach-le-Haut*

*Franck REY et Caroline KUNTZELMANN
le 15 juin à Muespach-le-Haut*



Les grands anniversaires

Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	84 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	87 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	84 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	89 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	85 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	88 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	93 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	80 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	87 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	87 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	88 ans
Le 18 novembre	Monsieur GROELLY Marcel	88 ans
Le 26 novembre	Monsieur MOTSCH Claude	83 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	87 ans
Le 20 décembre	Madame WIEDMER Marthe	102 ans

Quelques nouvelles du club Perce Neige

Comme tous les ans, nous avons clôturé notre saison par une journée grillade au club de Tennis mis à notre disposition par son président Fabrice Bohrer.

Nous avons eu de la chance, le temps était de notre côté mais dès le retour au bercail, les orages ont éclaté.

Comme vous le savez sûrement déjà, nous nous réunissons le jeudi tous les 15 jours pour passer une après-midi conviviale.

Toutes les personnes présentes ont déjà beaucoup travaillé leur vie durant, aussi faisons-nous des jeux : jass, rami, triominos, scrabble etc.

Nous n'oublions bien sûr pas le verre de l'amitié, la fête des anniversaires avec café et pâtisserie.

Maintenant, nous avons, nous aussi, comme les écoliers, deux mois de vacances.

Pour la rentrée, nous invitons toutes les personnes qui désirent passer une après midi pas comme les autres à venir nous rejoindre.

La reprise aura lieu le jeudi 6 septembre, à 14 heures, à la salle Saint Georges (salle sous l'école primaire).

Françoise BROUILLARD



Tennis-club : des résultats encourageants

► La compétition :

La bonne surprise vient cette année de notre équipe féminine qui, pour la 1^{ère} fois dans l'histoire du club, est promue en Division 2 départementale.

Malgré une défaite inaugurale à Rouffach, l'équipe composée de Sophie LESUEUR, Stéphanie BISEL, Claire FERBER, Delphine HEMMERLIN et Christel BURY s'est magnifiquement reprise (s'imposant respectivement contre Hirsingue, Dannemarie et Altkirch) pour finir première de son groupe. Elles accèdent ainsi à l'étage supérieur !

Elles sont même allées jusqu'en 1/2 finale lors de la phase finale du championnat départemental... Bravo à elles...

L'équipe féminine sera peut être accompagnée par l'équipe 2 masculine, également 1^{ère} de son groupe en Division 3, mais qui attend la confirmation officielle de son accession de la Ligue d'Alsace de Tennis.

Les autres équipes engagées se sont maintenues : l'équipe 1 masculine a fini à une belle 2^e place en Division 1, dans une poule relevée, seulement battue par Hirsingue. L'équipe 3 s'est quant à elle une fois encore vaillamment défendue en Division 3, intégrant petit à petit des jeunes issues de l'école de tennis.

► Contact :

Le Tennis Club compte cette année 90 membres dont une quarantaine de jeunes inscrits à l'école de tennis. Si vous désirez pratiquer le tennis, en loisirs ou en compétition, n'hésitez pas à nous rejoindre en nous contactant :

- par mail : tc-muespach-le-haut@laposte.net ;
- par téléphone : 03.69.12.43.45 (*Fabrice Bohrer – 10 rue de Ferrtette*) ;
- en visitant notre site internet : www.tennisinfos.com



Association Saint-Georges : record battu

► 1 296 marcheurs, record battu

Samedi 24 et dimanche 25 mars 2012, c'était sous un soleil printanier et radieux que s'est déroulée la 34^e marche populaire organisée par l'Association Saint-Georges de Muespach-le-Haut.

Venus de toute l'Alsace, de Franche-Comté, des Vosges, de Suisse et d'Allemagne découvrir le coin frontalier du Sundgau, les marcheurs ont été accueillis par toute l'équipe de bénévoles.

Pour rappel, l'Association Saint-Georges de Muespach-le-Haut regroupe l'ensemble des associations du village (Apiculteurs, Chanteurs de l'Amitié, Football Club, Sapeurs-Pompiers, Tennis de Table, Tennis Club) et la municipalité... Un grand merci à l'ensemble des bénévoles de chaque association pour leur disponibilité et

leur bonne humeur en ce week-end éprouvant (chaud et chargé)...

En effet, ils étaient 1 296 marcheurs à venir découvrir la nature renaissante alors que l'année précédente, leur nombre était d'un peu plus de 600 : 2012 est donc l'année du record.

Deux parcours étaient proposés, l'un de 5 kilomètres, sans grandes difficultés, et un second de 11 kilomètres plus vallonné avec une alternance de forêts, prairies et clairières...

Rendez-vous est d'ores et déjà donné l'année prochaine pour la 35^{ème} édition !



FC MUESPACH : de belles réussites

Une montée

Il y a un an, nous avons exprimé le souhait de voir l'équipe 2 enfin débarrassée de ses soucis d'effectif et d'en faire une vraie réserve de l'équipe fanion. C'est chose faite, puisque le groupe était au complet tout au long de la saison et qu'en plus il a terminé champion de son groupe, après avoir fait la course en tête du début à la fin.

Cette équipe a donc eu le bonheur de fêter la montée en division 1b, ce qui lui permettra d'évoluer à un niveau de compétition certainement plus intéressant que ce qu'elle a connu jusque là.

L'équipe fanion, quant à elle, a quelque peu bafouillé son football lors des rencontres du cycle retour, après avoir pourtant fait un cycle aller très prometteur. Si la 4^e place décrochée au final est fort honorable dans l'absolu, beaucoup doivent se dire cependant qu'une opportunité a été manquée, au regard du potentiel de ce groupe.

Jeunes champions

Bonne saison chez les jeunes aussi. Excellente même pour l'équipe des U13. Partis en catégorie A en automne, ils sont montés en promotion au printemps et ont terminé champions de leur groupe. Une belle réussite à mettre au compte du talent et de l'enthousiasme de tout le groupe ainsi que de l'investissement de Fabien LEY, leur entraîneur et dirigeant, qui a su les emmener au bout de l'aventure.

Les autres équipes de jeunes n'ont pas démérité non plus, finissant pour la plupart à des places très honorables dans leurs championnats respectifs.

Notons en passant les progrès du football féminin dans notre club ; en effet, en plus de l'équipe des U18 féminines qui s'apprête à vivre sa troisième saison, il y avait cette année une équipe de pitchounettes, des fillettes qui s'initient à ce sport qui décidément n'est plus réservé qu'aux seuls garçons.

Et le nouveau club-house ?

Le chantier est en voie d'achèvement. Les bénévoles du comité ont investi les lieux depuis quelques mois et ils s'activent pour que tout soit prêt pour la reprise des entraînements, fin juillet. Au final, ce seront des centaines d'heures qui seront nécessaires pour arriver au bout des travaux de décoration et d'aménagement.

Lorsque ce chantier sera terminé, d'autres attendront déjà, tels que l'optimisation de l'encadrement des équipes de jeunes, la restructuration du club qui doit acquérir un nouveau statut, la recherche des ressources financières qui permettront d'honorer les engagements contractés vis-à-vis des collectivités...

Sans oublier la préparation de l'inauguration de ce nouveau complexe, prévue pour le printemps prochain, avec, espérons-le, de nouveau un beau succès à fêter à cette occasion. Ce serait un beau cadeau à faire à nos quelques fidèles supporters...

Envie de pratiquer le football ?

Garçons et filles, à partir de 5 ans, pour tous un accueil amical et chaleureux !

Pour chaque âge, un encadrement et un niveau de pratique adaptés !

Pour tous, joueurs, parents et amis, une ambiance sympathique où l'on se retrouve avec plaisir et dans la bonne humeur !

Besoin de renseignements ?

Pour les jeunes : Gilbert (03 89 68 65 38)

Pour les plus grands : Serge (06 33 79 40 08)

Calendrier des manifestations 2012

2^e semestre



3 août	Don du sang à Muespach
2 septembre	Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
23 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
14 octobre	Fête de la choucroute (Conseil de Fabrique)
21 octobre	Visite de Mgr Grallet (Conseil de Fabrique)
26 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
3 et 4 novembre	10 ^e anniversaire d'APIS Haut-Sundgau et congrès des apiculteurs du Haut-Rhin (APIS)
11 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
17 novembre	Loto de Terre des Hommes Alsace
2 décembre	Fête de Noël des Aînés



Les bénévoles qui ont participé à l'opération Haut-Rhin propre...

... et le butin de la matinée !



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945





Des chantiers qui se terminent..



Des sportifs qui gagnent !

